

**MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ECHO
DU 21 JANVIER 2006**

**L'Association ECHO, réunie en sa quinzième assemblée générale à
Strasbourg le 21 janvier 2006 :**

**RAPPELLE que l'annonce d'un procès devant se tenir enfin en mai-juin
2006 n'enlève rien à la catastrophe judiciaire que constitue l'attente
pendant une instruction de quatorze ans**

**ATTEND de la justice qu'il soit statué sur les responsabilités encourues
par les prévenus dans un cadre exemplaire au regard du procès
équitable et de l'égalité des armes face aux instances puissantes que
sont AIRBUS, la DGAC, le Ministère des Transports et AIR FRANCE**